

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Envoyé en préfecture le 17/11/2022 Reçu en préfecture le 17/11/2022 Publié le ID : 074-200070852-20221025-CIAS_41_2022-DE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-41/2022	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué s'est réuni à Frangy, à la salle annexe de la CCUR, sous la vice-Présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT. Date de convocation : 11/10/2022 Présents : Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Odile DERONZIER, Marie-Chantal FIGUET, Jean-Pierre LONG, Florence POZZO, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL Pouvoir : Sandrine TASSET à Joseph TRAVAIL, Isabelle DEVRET à Carole BRETON, Marie-Antoinette SIMON à Marie-Chantal FIGUET Absents : Jérémie COURLET, Marthe CUTELLE, Christiane DELUCINGE, Carine DUVERNOIS, Martine FONTE, Philippe JACQUESON, Sandrine MONTAGNON, Maryse VALIN Florence POZZO est désignée secrétaire de séance.	

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois de l'EHPAD de Frangy

Vu le tableau des emplois de l'EHPAD du Val des Usse.

Monsieur le Vice-Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de modifier le tableau des emplois de l'EHPAD de Frangy. Il explique qu'il convient d'assurer la transition entre l'actuel poste de Directeur et le nouveau Directeur qui sera embauché en remplacement. Monsieur le Vice-Président propose de créer un poste de Directeur adjoint pour permettre cette passation de poste. Il souligne que le poste sera supprimé une fois la passation terminée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ACCEPTE de modifier le tableau des emplois.

FIXE le nouveau tableau des emplois de l'EHPAD de Frangy tel qu'indiqué en annexe, à compter du 26 octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour le Président,
Le vice-Président,
André-Gilles CHATAGNAT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.